

GIEY-SUR-AUJON

CONSEIL MUNICIPAL

Procédure pour la protection des captages

Le conseil municipal s'est réuni mardi 21 décembre, sous la présidence d'Yvette Rossigneux, maire.

Périmètre de protection des captages : le maire a fait le point de la réunion qui a eu lieu le 1^{er} décembre avec Mme Abeillé du Conseil général. La procédure durera entre quatre et cinq ans et le coût global du dossier sera d'environ 24 000 €. Les subventions attribuées pour ce type de dossier ont actuellement baissé et sont de l'ordre de 40 % par l'Agence de l'eau et de 20 % par le Conseil général. Elles doivent disparaître complètement dans les prochaines années.

Cette procédure permettra d'effectuer des analyses complètes sur les deux sources, ce qui aura comme avantage de connaître exactement la qualité de l'eau sur chaque point d'eau.

Pour permettre d'engager la procédure, le conseil a donné pouvoir au maire, par délibération, à

signer tous les documents et à engager les dépenses nécessaires à ce dossier.

Contrat de travail : le contrat de travail de Mme André doit être transformé en contrat de travail à durée indéterminée et une liste plus précise des tâches à effectuer a été dressée. Les conditions financières et le nombre d'heures du contrat demeurent inchangés.

Parc naturel : la dernière réunion qui a eu lieu avec le préfet avait pour objet la composition du Groupement d'intérêt public (GIP) et le choix du site. Le GIP doit être créé pour trois ans.

Dans un premier temps, cet organisme disposera d'un crédit de l'Etat de 500 000 € par an avec cinq emplois. Trois sites pour installer le GIP sont actuellement à l'étude.

Gazoduc : le maire a présenté au conseil le projet de tracé du futur gazoduc à la suite de la réu-

nion qui a eu lieu avec les responsables de GRTGAZ. Sur le territoire de la commune, le deuxième gazoduc ne peut longer l'ancien et devra passer pour partie sur la forêt communale. Cette servitude pourra être compensée par un aménagement forestier financé par GRTGAZ. Des remblais pourront être mis à disposition de la commune. Le maire souhaite que le conseil réfléchisse très en amont sur les travaux à effectuer afin de présenter, le moment venu, un bon dossier. Le passage du premier gazoduc sur le territoire de la commune devait générer le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public à verser à la commune. Pour bénéficier de cette redevance, le conseil doit prendre une délibération qui devra être transmise à GRTGAZ à Nancy. Le conseil demande donc le paiement de cette redevance avec effet rétroactif.

Questions diverses

Repas et colis de fin d'année : le repas se déroulera fin janvier, début février, et des colis ont été distribués aux personnes qui ne peuvent se déplacer ou sont en maison de retraite.

Ordinateur : le conseil a accepté l'extension de la mémoire de l'ordinateur du secrétariat de mairie.

Eglise : un dossier sur l'aération de l'église pour arrêter les problèmes d'humidité sera prochainement présenté.

Chauffage : le poêle à bois situé dans la salle du conseil ne parvient pas à chauffer cette pièce. Jacky Forgeot est chargé d'étudier le mode de chauffage le mieux adapté pour cette salle et à préparer un dossier.

Vœux : les vœux du maire et le partage de la galette des Rois auront lieu en janvier.